



**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Avis préalable d'ouverture de faillite

**Date de publication:** SHAB - 14.09.2018

**Numéro de publication:** KK01-000000256

**Canton:** NE

**Entité de publication:**

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier  
4, 2053 Cernier

## Avis préalable d'ouverture de faillite COMPAS SA

**Débiteurs:**

COMPAS SA

rue du Débarcadère 26

2024 St-Aubin-Sauges

**Date de décision de la dissolution :** 27.08.2018

Les débiteurs du failli sont rendus attentifs au fait qu'ils ne peuvent plus s'acquitter en mains du failli sous peine de devoir payer deux fois, et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre immédiatement à la disposition de l'office des faillites. La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure.

Publication selon l'art. 222 LP.

Société dissoute en vertu de l'art. 731b CO

nière a des créances sont tenus d'en informer l'Office des faillites d'ici au 21 septembre 2018.

**Remarques:**

CITATION PAR VOIE EDICTALE

Par décision du 27 août 2018, le juge du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers a prononcé l'ouverture de la faillite de la société COMPAS SA, rue du Débarcadère 26 à 2024 St-Aubin-Sauges. Par la présente publication, Monsieur Michel Belliard, administrateur de la société avec signature individuelle, né le 14 juillet 1949, anciennement domicilié rue du Débarcadère 26 à 2024 St-Aubin-Sauges, est cité à comparaître dans les locaux de l'Office des faillites, rue de l'Epervier 4 à 2053 Cernier, le vendredi 21 septembre 2018 à 08h00, pour être entendu sur les opérations de liquidation de la faillite de « COMPAS SA ». Faute de se présenter, Monsieur Michel Belliard est rendu attentif au fait que la faillite de la société « COMPAS SA » sera liquidée conformément aux dispositions de la LP. Les tiers qui détiennent des biens appartenant à la société en faillite ou contre qui cette der-